



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 12/09/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré la décision et les avis suivants entre le 30 août et le 12 septembre 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Aménagement de la zone d'activité « Marcoulet 3 » sur la commune de Gannat (03)

Extension du parc d'activités existant du Malcourlet au sud de la commune de Gannat (Allier) en limite de la zone urbanisée, sur un périmètre de 7,5 ha dont 5,9 ha seront dédiés à la construction de 19 lots et 1,5 ha seront préservés au titre des prescriptions de préservation archéologique, pour une surface de plancher maximum de 38 000 m².

- Aménagement et requalification de la base de loisirs nautiques des Clerges à Thonon-les-Bains (74)

Réhabilitation des installations nécessaires à la pratique des activités de kayak et d'aviron, comprenant la suppression partielle et le remplacement de la digue existante, la mise en place de deux pontons et d'une cale de mise à l'eau, l'aménagement d'une plage enherbée, la réhabilitation et l'extension du bâtiment existant, et le réaménagement des voiries et des espaces extérieurs.

- Révision du PLU de la commune Saint-Genix-sur-Guiers (73) - 2ème avis

Evolution par la commune nouvelle de Saint-Genix-les-Villages (Savoie) du PLU de sa commune déléguée de Saint-Genix-sur-Guiers, réduisant les zones à urbaniser, prescrivant des densités supérieures à ce qui était constaté jusqu'ici (28 logements par hectare contre 14 de 2010 à 2020) et créant cinq ou six orientations d'aménagement et de programmation.

- Aménagement contre les crues et restauration physique de la rivière Joyeuse sur les communes de Chatillon-Saint-Jean, Montmiral, Parnans, Saint-Lattier et Saint-Paul-lès-Romans (26)

Réalisation, par la communauté d'agglomération Valen Romans Agglo, d'aménagements afin de protéger les bourgs de Parnans, Châtillon-Saint-Jean, Saint-Paul-les-Romans et la zone d'activité

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

de Romans-sur-Isère contre une crue centennale de la rivière Joyeuse et restauration du fonctionnement et de la qualité de l'écosystème aquatique de la rivière.

- Révision allégée du PLU de la commune de Tence (43)

Extension de 6,28 ha et confortement de la zone artisanale (ZA) du Fieu, dans le prolongement d'une zone Ui existante par la création d'une nouvelle zone AUi sur la commune de Tence. Cette extension permettra à l'entreprise RG43, installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) déjà installée dans la ZA, de développer son activité de recyclage de matières plastiques.

- Création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) Part-Dieu - Sept-Chemins à Lyon, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne (69)

Création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Part-Dieu et le rond-point dit des sept Chemins à l'est de l'agglomération lyonnaise. Ce projet porté par Sytral mobilités, vise à proposer une offre de transport en commun efficace en termes de régularité et de temps de transport entre l'Est lyonnais et la Part-Dieu.

- ZAC de la Saulaie sur les communes de La Mulatière et Oullins (69)

Opération de renouvellement urbain sur 20 ha confiée par la métropole de Lyon au Groupe Serl au sein du quartier de la Saulaie, intégrant notamment d'anciennes emprises SNCF, prévoyant des logements, bureaux, activités et équipements, entre le Rhône et la voie ferrée.

- Augmentation de capacité de stockage de l'installation de stockage de déchets non dangereux et déchets inertes à seuils adaptés sur la commune de Satolas-et-Bonce (38)

Augmentation de la capacité de l'installation de stockage de déchets pour la valorisation et le traitement des déchets, par la société Suez RV centre-est, avec l'aménagement de nouveaux casiers (« Satolas 4 »), sur une superficie d'environ 20 ha, au sein du périmètre historiquement exploité : accueil sur une durée d'environ 18 ans, de 140 000 tonnes/an pour les déchets non dangereux et 47 000 tonnes/an pour les déchets inertes.

- Modification n° 5 du PLUi-H Pays de Gex (01)

Modification n°5 du PLUiH élaborée par la communauté d'agglomération du Pays de Gex (Ain) portant sur le règlement écrit et visant à faire évoluer certaines dispositions réglementaires, ainsi que le règlement graphique. Elle permet notamment de créer cinquante-cinq emplacements réservés et introduit des précisions et des possibilités supplémentaires dans certaines zones.

DÉCISIONS ET AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Seynod (74) dans le cadre d'une déclaration de projet pour l'aménagement d'un stand de tir affecté au 27^e bataillon de chasseurs alpins

Recours formé par le préfet de Haute-Savoie contre la décision de la MRAe de soumission à évaluation environnementale du projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Seynod.

- Modification n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) du Pays de Gex (01)

Recours formé par la communauté d'agglomération du Pays de Gex dans l'Ain contre l'avis conforme de la MRAe requérant la réalisation d'une évaluation environnementale du projet de modification n°4 de son PLUi-H.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>